



## DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation à eux adressée, le vendredi 17 juin 2016 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSSSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mmes KONE, LANIESSÉ, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. MADEC, Mme GUY à M. DAGNAUD, Mme MALAI à M. LERT, M. NORDMAN à Mme JEMNI.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. AMORY, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, MABILEAU, Mme RICHARD.

M. LERT est arrivé au point 4 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 3.

M. TINTI est arrivé au point 6 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 5.

Mme BARANDA est sortie au point 11 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 15, elle n'a donc pas voté les points 11 à 14.

MM. LERT, MADEC et Mme SOLANS sont sortis au point 13 de l'ordre du jour définitif et sont revenus au point 14, ils n'ont donc pas voté le point 13.

Mme JEMNI est sortie au point 13 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 16, elle n'a donc pas voté les points 13 à 15.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD salue le public venu assister au Conseil d'arrondissement. Comme il l'avait indiqué dans l'ordre du jour et conformément à l'article 15 du règlement intérieur, des vœux rattachés à la délibération 2016 DU 1 sont déposés en séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :



**DÉLIBÉRATION**

23/06/2016

Délib. 19/16/112

DÉLIBÉRATION n° 112

**V192016023**  
**Vœu rattaché à la**  
**délibération :**  
**2016 DU 1 -**  
**Évaluation du Plan**  
**Local d'Urbanisme,**  
**approbation de la**  
**modification**  
**générale relatif à**  
**l'introduction d'un**  
**critère de sélection**  
**des espèces dans le**  
**calcul du coefficient**  
**de biotope.**

Le Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement ;  
 Vu l'article L.2511-13 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les articles 14 et 15 du règlement intérieur adopté par la délibération 19/14/211 du 6 octobre 2014 ;  
 Vu le projet de vœu V192016023 déposé par le groupe écologiste et citoyen relatif à l'introduction d'un critère de sélection des espèces dans le calcul du coefficient de biotope ;  
 Vu le rapport présenté par M. Dan LERT, Adjoint au Maire, selon les termes duquel :  
 « Considérant les objectifs ambitieux portés par la Ville de Paris en termes de végétalisation, notamment à travers sa charte « Objectif : 100 hectares » ;  
 Considérant la volonté de la Ville de Paris, notamment exprimée dans son plan biodiversité, de préserver et enrichir la biodiversité parisienne ;  
 Considérant que le choix des espèces joue un rôle important dans le développement de la biodiversité et qu'il est préférable de privilégier des variétés locales et non invasives ;  
 Considérant que la Ville de Paris est en capacité d'aider au choix des espèces à planter grâce aux connaissances et savoir-faire de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) et de l'observatoire de la biodiversité ;  
 Considérant l'objectif de développement de l'agriculture urbaine, avec du végétal comestible ; »  
 Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

**EMET LE VŒU**

Article unique :

Dans le cadre de la délibération relative à la modification du PLU, d'introduire au coefficient de biotope déjà existant dans le PLU un critère de sélection des espèces correspondant à 0,6 points si les plantations respectent la liste des espèces recommandées placée en annexe.

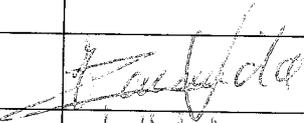
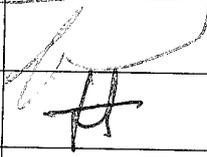
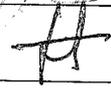
Le présent vœu est adopté à la majorité.

- Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
  - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
  - Nombre d'abstentions : 3.
  - Nombre de non participation au vote : 1

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
FEUILLE DE PRESENCE

23/06/2016

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Adji AHOUDIAN		Pierre-André KOCH	
Jérôme AMORY		Fatoumata KONE	
Violette BARANDA		Philippine LANIESSE	
Jack-Yves BOHBOT		Bruno LAPEYRE	
Colombe BROSSSEL		Dan LERT	
David CHERFA		Stéphane MABILEAU	
Mahor CHICHE		Roger MADEC	
François DAGNAUD		Joyce MALAI	
Adama DAOUDA-KOUADIO		Yasmina MERZI	
Emilie DAREAU		Sophie MINDAY	
Léa FILOCHE		Philippe NAWROCKI	
Andrea FUCHS		Nicolas NORDMAN	
Fanny GAILLANNE		Anne-Constance ONGHENA	
Gabriel GAU		Mao PENINOU	
Karine GAUTREAU		Tatiana POUDIOT	
Jean-Jacques GIANNESINI		Linda RAMOUL	
Christine GRAPIN-DAGORNO		Firmine RICHARD	
Severine GUY		Aurélien SOLANS	
Halima JEMNI		Eric THEBAULT	
Bernard JOMIER		Sergio TINTI	
Max JOURNO		Olivier WANG	